



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2022-03 09

OBJET : ENGAGEMENT DE MONSIEUR FRANÇOIS DÉSY À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} MARS 2022 AU 1^{ER} MARS 2024

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c 43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE le poste de directeur général est comblé sur une base intérimaire depuis plus de 6 mois par l'administrateur;

ATTENDU QUE l'article 112 de la *Loi sur les cités et villes* stipule qu'une ville doit nommer un directeur général;

ATTENDU les états de service passés de monsieur François Désy en tant que directeur général de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE l'administrateur a pris connaissance du projet de contrat de monsieur François Désy annexé à la présente et que ce projet fait partie intégrante de la présente ordonnance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que :

L'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* nomme monsieur François Désy en tant que directeur général et signe le contrat de travail à durée déterminée allant du 1^{er} mars 2022 au 1^{er} mars 2024 qui est annexé à la présente ordonnance.

Autorise madame Diane Cyr greffière-trésorière à mettre fin au précédent contrat liant la Ville de Schefferville à monsieur François Désy en tant que conseiller en gestion.

Adoptée à Québec le 1^{er} mars 2022

Jean Dionne, administrateur